Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_566-DE

IV - PROGRAMME D'ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.6 – ANIMATION « POISSONS MIGRATEURS AMPHIHALINS »

DÉLIBÉRATION N°25-04-566

Le jeudi 3 avril 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 21 mars 2025, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Henri SABAROT

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON	0		
Henri SABAROT	OUI				9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					151	0	0

Membres en exercice	**16**	**Suffrages exprimés**	**151**
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	0	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_566-DE

DÉLIBÉRATION N°25-04-566

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du 15 octobre 2002, de créer un « Groupe Migrateurs Garonne » (GMG) animé par le SMEAG,

VU la délibération N° D05-03/04-02 du Comité Syndical en date du 16 mars 2005 relative à l'engagement du SMEAG dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne,

VU le Contrat de partenariat pour la gestion des poissons migrateurs du bassin de Garonne (2020-2027),

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 31 janvier 2025,

VU le vote du budget primitif 2025 du budget principal du SMEAG en date du 3 avril 2025,

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre, en 2025, la mission d'animation du programme "Migrateurs" du sous-bassin de la Garonne à hauteur de 0,72 Equivalent Temps Plein (ETP) valorisés globalement à 36 961,76 € (salaires chargés prévisionnels pour 2025),

DECIDE d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 1 000 euros TTC,

APPROUVE le plan de financement au titre de l'année 2025 ci-dessous :

MIGRATEURS 2025

	Animation			Frais de structure (70€/jours)	Prestations TTC
	En ETP	En € TTC	Nombre de jours		
48 532	0,72	36 961,76	151,00	10 570,00	1 000,00

	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide en € TTC arrondi	Taux de financement réel
Financeurs	Animation	Prestations TTC	Animation et frais de structure	Prestations TTC	Animation et frais de structure	Prestations TTC		
AEAG - Animation	70,00%		47 531,76		33 272	0	33 272	
AEAG - Prestations		50,00%		1 000,00	0	500	500	
					Financement extérieur		**33 772**	**70%**
					Autofinancement		**14 760**	**30%**
					Coût total		**48 532**	**100%**

DIT que les crédits nécessaires à ces actions sont prévus au budget 2025 du SMEAG,

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_566-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE

DÉLIBÉRATION N° 25-04-566

SOLLICITE, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 70 % du montant des salaires chargés (36 961,76 €) auquel s'ajoute un forfait de 70€/jour au titre des frais de structure (10 570 €), soit un montant total subventionnable de 47 531,76 €,

SOLLICITE, au titre des prestations, un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % de leurs montants TTC,

SOLLICITE, au titre de cette animation, des études et des actions de communication, les co-financements de l'Europe et/ou des Régions concernées en complément de ceux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à AGEN, le 3 avril 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Le Président,
Jean-Michel FABRE